PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°03

Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
HASNON - PLANCHE 1

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de modification simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

.....

ÉCHELLE : 1/5000

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2035

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

BOUSIGNIES

MILLONFOSSE

TILLOY-LEZ-MARCHIENNES

WARLAING

WANDIGNIES-HAMAGE

HÉLESMES

WALLERS

MARAIS BOULONNAIS

MARAIS PUCHOY

LES CHAMPS LANNIERS

GRAND LATAINE (HAMEAU)

MARAIS DE L'OFFINAGE

LA BONNE

CAROQUENNE

LES CAPOQUENNES

LES PATURES

LA BRUYERE

LE VIVIER

LA HAUTE VIGNE

LA RUELLE

LES BUSETTES

RUE DES CORBETS

LES GLODENNES

LES PRES A L'EAU

LA CHAPELLE

FERME D'URNAY

BOIS DES FAUX

Zonage

Urbain
- UA
- UB
- UE - UI
- UJ

Naturel
- N
- NL
- Nrb

Agricole
- A
- Azh

A urbaniser
- AU1

Elément protégé au titre de l'article L 113-1 du CU
- Espace boisé classé

Elément protégé au titre de l'article L 151-41 du CU
- Emplacement réservé
- Numéro emplacement réservé

Elément protégé au titre de l'article L 151-16 du CU
- Protection des commerces en RDC

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexe sur PPRT, PPRM,PPRI.

0 250m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°03

Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
HASNON - PLANCHE 2

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de modification simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

.....

ÉCHELLE : 1/5000

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2035

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MILLONFOSSE

SAINT-AMAND-LES-EAUX

WALLERS

RAISMES

HÉLESMES

MARAIS BOULONNAIS

MARAIS PUCHOY

LE CENTRE

LA HASTE DES BUSETTES

LES BOIS QUATS MORTS

LES CHAMPS LANNIERS

GRAND CATAINE (HAMEAU)

MARAIS DE L'OFFINAGE

LES BUSETTES

RUE DES CORBETS

LES GLODENNES

LE VIVIER

LA RUELLE VIGNE

LES CAPOQUENNES

LES PATURES

LA RUELLE

LES AULNOIS

LES PRES A L'EAU

LA CHAPELLE

BOIS DE CATEAU

BOIS DES FAUX

BOIS DE SECQUEDIN

FORET DE RUMEGIES

N STECAL

Zonage

Urbain
- UA
- UB
- UE - UI
- UJ

Naturel
- N
- N STECAL
- NL
- Nrb

Agricole
- A
- Azh

A urbaniser
- AU1

Elément protégé au titre de l'article L 113-1 du CU
- Espace boisé classé

Elément protégé au titre de l'article L 151-41 du CU
- Emplacement réservé
- Numéro emplacement réservé

Elément protégé au titre de l'article L 151-16 du CU
- Protection des commerces en RDC

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexe sur PPRT, PPRM,PPRI.

0 250m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group